

Avocats-conseils Jean Hétu, Ad. E. David Robitaille. Ph.D.

PAR SDÉ et PAR COURRIER

Steve Cadrin

Ligne directe: 514 392-5725 scadrin@dhcavocats.ca

Laval, le 8 mai 2020

Me Véronique Dubois Secrétaire de la Régie de l'Énergie

Tour de la bourse 800, Place Victoria 2^{ième} étage, bureau 2.55 Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet: HQT - Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des

services de transport pour l'année 2019

Commentaires de l'AHQ-ARQ sur la demande du Transporteur de mettre un

terme à la Phase 2 – Volet compensation en lien avec le taux de pertes

Dossier R-4058-2018 - Phase 2

N/D: 4503-40

Chère consœur,

Afin de donner suite à votre lettre du 27 avril 2020 (A-0111), l'AHQ-ARQ informe la Régie qu'elle n'a pas d'objection à la demande du Transporteur de mettre un terme à la Phase 2 – Volet compensation en lien avec le taux de pertes, dans la mesure où les deux conditions suivantes soient respectées:

- La clientèle de la charge locale ne sera d'aucune manière appelée à assumer les coûts reliés à des ententes confidentielles intervenues à cet égard entre le Transporteur et ses clients de point à point;
- 2) La clientèle de la charge locale ne sera d'aucune manière appelée à assumer, de façon rétroactive, des coûts qui auraient pu lui être imputés dans le passé si les calculs des taux de pertes n'avaient pas été erronés.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, nos salutations les plus distinguées.

DHC Avocats

Steve Cadrin, avocat

SC/fn

710534

Montréal

Laval

1200, boul. Chomedey, bureau 400